

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE  
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

## DECISION DU PRESIDENT N°22-DP040

**Nature de l'acte :** Finances locales - Divers

**Objet : Fixation des tarifs 2023 de la billetterie pour le site paléontologique de Dinoplagne**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au Président et au Bureau ;

**VU** le Code de commerce, notamment son article L. 410-2 ;

**VU** le Code de la consommation, et notamment son article L. 112-1 ;

**VU** la délibération n° 22-DC111 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2022 fixant les délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Bureau communautaire et au Président complétée par la délibération n°21-DC061 du 27 mai 2021 ;

**VU** la délibération n° 19-DC069 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2019 décidant de la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du site paléontologique de Dinoplagne ;

**VU** la décision du Président n°21-DP038 relative à la constitution d'une régie de recettes et d'avances pour le site paléontologique de Dinoplagne ;

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20221208-22-DP040-BF  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022

## DECIDE

**ARTICLE 1er** – les prix de la billetterie de Dinoplagne sont fixés comme suit pour l'année 2023 :

Tarifs Dinoplagne 2023		
	Individuels (avec réservations tél ou internet)	Individuels (sans réservation)
Moins 4 ans	0,00 €	0,00 €
5 à 12 ans (école primaire)	8,00 €	10,00 €
Tarif jeune 13/25 ans, PMR et demandeurs emploi	10,00 €	10,00 €
Adultes	12,00 €	14,00 €
Pass Famille (2 enf.- 2 ad. Ou 1 ad-3enf.)	34,00 €	36,00 €
Enfant supp. Pass Famille	5,00 €	6,00 €
Option VR	2,00 €	2,00 €
<b>Groupes scolaires</b>	<b>Groupes (de 15 à 25 pax)</b>	<b>du 26ème au 29ème</b>
5 à 12 ans (école primaire et centres de loisirs hors été)	150 €	4 € par élève
Collégiens, lycéens	200 €	6 € par élève
Etudiants	225 €	8 € par élève
Centres de loisirs et colonies en juillet août	150 €	4 € par élève
	<b>Groupes (de 15 à 25 pax)</b>	<b>Groupes (de 25 à 35 pax)</b>
<b>Autres groupes</b>	200 €	250 €

**ARTICLE 2** – Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 3** – La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valsérhône, le 8 décembre 2022

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,  
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20221208-22-DPO40-BF  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022